



MUNICIPALITE DE LONAY

PREAVIS N° 09 / 2025

AU CONSEIL COMMUNAL

**Demande de crédit d'investissement de
CHF 60'000.00 TTC relatif à la sonorisation
de la Maison des Pressoirs**

Délégué(e) municipal(e) : Yves Furer

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. PREAMBULE / SITUATION ACTUELLE

Le système de sonorisation actuellement en place à la Maison des Pressoirs ne donne plus satisfaction depuis de nombreuses années et montre des signes de vétusté et de dysfonctionnements. Les microphones ne passent pas toujours correctement, avec des coupures de signaux fréquentes ou une captation inégale des voix, rendant certaines prises de parole peu audibles.

De plus, 4 micros sans fil utilisaient des fréquences qui ne sont plus autorisées aujourd'hui et qui ont dû être retirées.

La première analyse, qui avait été réalisée pour l'établissement du budget 2025, était de procéder au remplacement des équipements défectueux.

Lors de diverses discussions avec des spécialistes, nous avons défini plus précisément nos besoins en tenant compte de l'utilisation de la salle pour :

- Les séances du Conseil communal
- Les évènements des sociétés locales
- Les lotos
- Les divers concerts, réunions, conférences
- Le souper communal
- Les anniversaires, mariages
- Etc.

Il est apparu qu'il ne fallait pas juste remplacer certains équipements, mais s'adapter aux besoins actuels en connectique (ordinateurs, smartphones, systèmes de projection, etc.) qui nécessitent aussi de refaire le câblage des différents points de connexion au sein du bâtiment.

Ces modifications permettront d'avoir une meilleure flexibilité dans la gestion du son en fonction de la configuration des événements (réunions, concerts, conférences, lotos, etc.).

Compte tenu de ce qui précède, le montant nécessaire dépasse les CHF 40'000.00 prévus initialement au budget 2025 (compte 3501.3141 - Entretiens, travaux et fournitures de la Maison des Pressoirs), c'est pourquoi nous vous présentons ce préavis.

Comme vous l'avez peut-être remarqué lors du dernier Conseil, nous avons dû néanmoins remplacer le beamer qui a rendu l'âme et nous avons profité de mettre un écran plus grand et électrique qui correspond aux installations qui se font actuellement. Cet imprévu a mobilisé un montant d'environ CHF 12 000.00 imputé au compte précédent. Le solde de CHF 28'000.00 ne sera donc pas utilisé.

DESCRIPTIF DU PROJET

Plusieurs sociétés ont été sollicitées afin de proposer des solutions, lesquelles ont été analysées de manière approfondie. La solution retenue, jugée la plus intéressante sur le plan technique et financier, inclut notamment :

- L'achat de huit micros sans fil
- La mise en place d'un système domotique de contrôle, permettant la programmation de préréglages pour différents usages (loto, séance du Conseil communal, conférences, musique d'ambiance, spectacles, etc.)

- La fonctionnalité d'enregistrement audio pour les séances du Conseil communal sur carte mémoire
- Une connexion directe et simplifiée entre le vidéoprojecteur (beamer) qui vient d'être remplacé et le système de sonorisation
- Un rack mural verrouillable pour libérer de la place sur la scène.

La modernisation de l'installation de sonorisation prévoit également le remplacement des câbles audio obsolètes. Les enceintes n'ont pas besoin d'être remplacées à ce stade. Un électricien a été consulté pour estimer les coûts liés à la pose et au tirage de ces nouveaux câbles dans les différents points de connexion du bâtiment.

2. DETAILS DES COUTS

Basé sur les soumissions rentrées et les devis d'entreprises, le coût estimatif de ces travaux se résume comme suit :

Sonorisation, gestion et transmission de signaux	25 000.00
Domotique et contrôle, informatique, matériel	8 500.00
Prestations d'ingénieurs, la remise des plans de l'installation inclue	7 000.00
Prestation d'électricien	13 000.00
Divers et imprévus	2 000.00
Sous-total	55 500.00
 TVA 8.1%	 4 495.50
Total TTC	59 995.50
Arrondi à	CHF 60 000.00

3. FINANCEMENT

3.1. Demande de crédit

Désireuse d'offrir une sonorisation de qualité à la Maison des Pressoirs, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement de CHF 60'000.00 TTC.

3.2. Financement

Ce projet sera financé par les liquidités disponibles ou sous forme d'un emprunt auprès de nos partenaires financiers.

3.3. Amortissement

L'investissement sera amorti sur une période de 5 ans.

3.4. Charges d'exploitation

Ces travaux ne génèreront pas de charges d'exploitation supplémentaires.

4. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LONAY

- vu** le préavis n° 09/202025 de la Municipalité,
- vu** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,
- vu** le rapport de la Commission des finances,
- attendu** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'adopter le préavis n° 09/2025 relatif à la sonorisation de la Maison des Pressoirs ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 60'000.00 TTC ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer le préavis par les liquidités courantes ou par un emprunt auprès de nos partenaires financiers.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 octobre 2025 pour être soumis au Conseil communal.



Première séance de la Commission ad hoc :

le 5 novembre 2025 à 19h00, en salle des commissions

Membres :

Mme Sabine Navarro Correa et MM. Robert Crüll, Georges Durand, Luc Giezendanner, Christian Raemy.

Première séance de la Commission des finances :

le 4 novembre 2025 à 19h00, en salle des commissions

Membres :

Mmes Anne-France Bischoff, Fabienne Delapierre, Samantha Herrmann, Sonia Vial, Patricia Kfemke-Moser et MM. Paul Coendet, Steve Gasser.